



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Cécile Achten  
T. 30 91 91-504  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Franky PELLER a introduit une demande pour la construction d'une maison unifamiliale en zone de protection des eaux souterraines à Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, lieu-dit « Op der Héicht », numéro cadastral 505/3564.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/24/1125 du 17 décembre 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 20 décembre 2024 au 07 janvier 2025 inclus.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques:  
<https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Le Bourgmestre,  
Félix Eischen

Kehlen, le 20 décembre 2024  
Pour le Collège échevinal



Le Secrétaire,  
Marco Haas

08/01/2025